

Renseignements généraux et utilisation des aires de mouillage de Royal Roads

Le ministère de la Défense nationale, représenté par le capitaine de port de Sa Majesté (CPSM), est l'administration portuaire officielle pour le port d'Esquimalt, y compris les aires de mouillage de Royal Roads. Comme il s'agit d'un port public, aux termes de la *Loi maritime du Canada*, le rôle du capitaine de port de Sa Majesté est d'attribuer des places aux navires qui en font la demande, par l'entremise de l'agent de navire, de percevoir les droits pertinents et d'intervenir en cas d'urgence.

Les aires de mouillage existent depuis bien des années pour aider les navires à mener des activités dans les ports de la côte Ouest, activités qui constituent un élément important de notre économie sur la côte Ouest. Les activités portuaires ne cessent d'augmenter, et il en est donc de même pour l'utilisation des aires de mouillage et des zones de rassemblement dans toute la région, y compris le port d'Esquimalt.

Cela est attribuable en partie au fait que de nombreux navires attendent de pouvoir accoster à Vancouver pour embarquer divers produits, comme le charbon. Le port de Vancouver est aussi le principal port du Canada pour l'expédition de produits céréaliers et joue donc un rôle important dans l'économie nationale. Malheureusement, dans certains cas, des navires ont dû attendre jusqu'à deux semaines, mais pour la plupart l'attente était considérablement plus courte. Or malgré les périodes d'attente, aucun navire ancré à un poste de mouillage de Royal Roads n'y restera indéfiniment. Dès qu'un poste de mouillage ouvre à sa destination finale, le navire s'y dirigera le plus rapidement possible.

Outre les navires accostés dans les ports de Vancouver en raison des retards accumulés, d'autres navires utilisent les aires de mouillage pour mener des activités maritimes dans le port de Victoria, y compris des navires de croisière qui attendent que les conditions météorologiques changent, des navires commerciaux qui attendent qu'un poste de mouillage se libère à Ogden Point ou des navires dirigés vers les aires de mouillage par l'administration de pilotage.

Des protocoles d'intervention en cas de déversement sont en place et doivent être utilisés le cas échéant. Ils comprendraient une intervention d'urgence de la part du Groupe de protection de l'environnement de la BFC Esquimalt, la collaboration avec le personnel du Plan de circonstance antipollution du navire responsable, la surveillance et le soutien assurés par la Garde côtière canadienne, qui devrait veiller à que le navire responsable nettoie le déversement, et encore dans certains cas, le soutien de la Garde côtière américaine. Tous ces groupes s'entraînent régulièrement pour répondre à ce genre de situations et se dotent des meilleurs équipements pour régler efficacement ces problèmes lorsqu'ils se présentent dans des conditions environnementales difficiles.

Tous les navires qui souhaitent accoster au mouillage de Royal Roads doivent respecter des règles strictes et être inspectés par le ministère des Transports. Il s'agit de règles extrêmement détaillées qui obligent les navires de se doter d'installations de traitement des eaux usées et de remplacer le combustible de soute lourd par un carburant diesel moins polluant. Les navires sont aussi tenus d'allumer les lumières à bord, la nuit, pour accroître leur visibilité, fournir l'éclairage nécessaire à l'équipage du pont et assurer leur sécurité en empêchant quiconque de monter à bord sans être vu. De plus, les navires doivent être alimentés en électricité en tout temps, et doivent donc utiliser une génératrice. Ils pourraient ainsi intervenir rapidement et à pleine puissance en cas d'urgence.